



Vente d'un bien immobilier

Par **HUE VIRGINIE_old**, le **18/12/2007** à **16:06**

Bonjour,

J'ai conclu un PACS avec mon ami en 2003. Nous avons acheté une maison à 50-50. Nous nous séparons et étions au départ tous les 2 d'accord pour vendre la maison. Pour m'ennuyer, mon ami est revenu sur sa décision et refuse maintenant de la vendre. Il m'a dit vouloir me pourrir la vie.

Tous les prélèvements des charges relatives à la maison (prêt immobilier, eau, électricité, impôts sur revenus, impôts fonciers, etc...) se font sur mon compte bancaire. Il compte alors profiter de la maison à titre gracieux et refuse de participer à ces différentes charges.

Quels recours existent pour me permettre de vendre la maison malgré son refus?
Suis-je obligée de continuer à payer toutes les charges? Si oui, pourrais-je les déduire de sa part une fois la maison vendue?
Est-il préférable d'attendre la vente de la maison pour casser le PACS ou dois-je le faire maintenant?

Tous vos conseils seront les bienvenus.
Merci d'avance pour votre aide.

Sincères salutations.

Virginie HUE
v.hue@ouestisol.fr